

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 DECEMBRE 2023

#### A 19H00

Présents : M. Martial PARIZOT – Maire, Mmes Bernadette BERGER, Corinne PRIN, M. Sylvain FERREUX, MM Yves BATAILLARD, Fabrice BON, Ludovic GAUTHIER, Laurent RUBACHA

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Anne LIMBARDET à Mme Bernadette BERGER, M. Alexandre PRIN à Mme Corinne PRIN, M. Jean-Marc RENARD à M. Sylvain FERREUX. M. Jérôme POCHERON à M. Laurent RUBACHA, Mme Catherine CARTIER à M. Fabrice BON, Mme Clarisse MELSION à M. Yves BATAILLARD

Assistait également : Mme SALVADORI

Secrétaire de séance : M. FERREUX

Avant ouverture de la séance, le conseil municipal et l'ensemble du personnel présentent à nouveau leurs sincères condoléances à Mme Dominique ASPERT, secrétaire de mairie de notre commune, ainsi qu'à sa famille, à l'occasion du décès de son père M. René ASPERT.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal datant du 24 octobre 2023  
Le conseil l'approuve à l'unanimité et le signe.

#### **ORDRE DU JOUR** :

- Décision Modificative Budgétaire n° 3
- Autorisation d'engager, liquider et mandater pour l'exercice 2024, les dépenses nouvelles d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023.
- Tarifs 2024
- Informations du maire
- Questions diverses

#### **1/ Décision Modificative Budgétaire n°3**

Il manque des crédits au chapitre 65 pour mandater les indemnités des élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le maire à transférer la somme de 1 000 € de l'article 661110 (intérêts, prêts) à l'article 653110 (indemnités élus).

Section		Mouvement
661110	Intérêts, prêts	- 1 000 €
653110	Indemnités élus	+ 1 000 €

## **2/ Autorisation d'engager, liquider et mandater pour l'exercice 2024, les dépenses nouvelles d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023**

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), Monsieur le Maire propose de l'autoriser à engager, liquider et mandater, pour l'exercice 2024, les dépenses nouvelles d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, hors remboursement de la dette pour les montants suivants :

<b>ARTICLES</b>	<b>MONTANTS T.T.C.</b>	<b>LIBELLÉS</b>
<b>212</b>	750.00 €	Agencement et aménagement de terrain
<b>2131</b>	1 000.00 €	Bâtiments publics
<b>2135</b>	33 975.00 €	Installations générales, agencements, aménag.
<b>2151</b>	500.00 €	Réseaux de voiries
<b>21538</b>	500.00 €	Autres réseaux
<b>2158</b>	750.00 €	Autres matériels et outillages
<b>2181</b>	1 125.00 €	Installat° généré. Agenc. divers
<b>2183</b>	1 000.00 €	Matériel informatique
<b>2184</b>	625.00 €	Mobilier
<b>2188</b>	375.00 €	Autres immo. corporelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses nouvelles d'investissements aux articles précités ci-dessus.

### **3/ Tarifs**

Monsieur le Maire propose les tarifs à appliquer pour l'année 2024, sans aucun changement par rapport à 2023 :

#### **Habitants**

2 jours	242.00 €
Apéritif	66.00 €
Caution	300.00 €

#### **EXTERIEURS**

2 jours	385.00 €
Apéritif	88.00 €
Caution	300.00 €

*Uniquement pour les habitants de Longecourt, Aiserey, Bessey, St Nicolas, Corcelles et Noiron*

#### **LOCATION MATERIEL (hors location salle)**

Mobilier (1 table + 4 chaises)	5.00 €
Table à l'unité	3.00 €
Chaise à l'unité	1.00 €
Caution	50.00 €
Vaisselle (couverts complet)	0.30 €
Vaisselle au détail	0.15 €
Caution	77.00 €

## **CIMETIERE**

Tombe	200 € pour 30 ans
Urne Funéraire	150 € pour 30 ans
Case Columbarium	150 € pour 30 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, la reconduction des tarifs 2023 sur l'année 2024.

### **4/ Informations du Maire :**

Suite à l'acquisition du parc rue de Bessey, et afin de limiter son coût d'entretien pour la commune, une réflexion sur la manière de proposer à la location ce parc pour des événements privés sur réservation est en projet.

La mise en place d'un groupe de travail permettra de concrétiser le projet en rédigeant un règlement intérieur du parc, une grille tarifaire (et la caution), ainsi que les dates auxquelles le parc sera disponible.

L'ensemble du conseil municipal approuve la mise en place d'un groupe de travail. Le règlement et les coûts de location feront l'objet d'une délibération lorsque le projet sera abouti.

Monsieur le Maire précise que le parc est déjà à la disposition des écoles d'IZEURE, afin d'effectuer des classes vertes. Il souhaiterait également que le parc soit ouvert la semaine aux habitants d'IZEURE à partir du printemps 2024.

### **4.1 / Rapport annuel prix et qualité du service de l'eau potable 2022 :**

Le SINOTIV'EAU secteur de la Râcle regroupe, 7 communes, AISEREY, BESSEY-LES-CÎTEAUX, ÉCHIGEY, IZEURE, LONGECOURT EN PLAINE, TART LE HAUT, et THOREY EN PLAINE, la population est estimée à 8309 habitants. La longueur du réseau linéaire est de 77 kms.

Ci-dessous quelques points importants :

Les prix de l'eau en 2022 pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>/annuel sont les suivants :

	PRIX
Hors redevance pollution domestique	1.89 €/m <sup>3</sup>
Avec redevance pollution domestique	2.19 €/m <sup>3</sup>

#### **Recette d'exploitation :**

COLLECTIVITÉS		
2021	2022	Variation
246 768.21 €	223 546.96 €	- 9.41 %

#### **Recette de l'exploitant :**

EXPLOITANT		
2021	2022	Variation
318 700 €	287 600 €	- 9.75 %

✚ Conformité bactériologique :

PRÉLÈVEMENTS	CONFORME	NON CONFORME	%
21	21	0	100

✚ Conformité physico-chimique :

PRÉLÈVEMENTS	CONFORME	NON CONFORME	%
22	19	3	86.3

**4.2/ Rapport annuel prix et qualités du services de l'assainissement collectif du service Public :**

La population desservie pour le secteur de la Râcle est de 7109 habitants dont 344 foyers pour IZEURE.

Les prix de l'assainissement en 2022 pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>/annuel sont les suivants :

	PRIX
Hors redevance de modernisation du réseau de collecte	2.21 €/m <sup>3</sup>
Avec modernisation du réseau de collecte	2.38 €/m <sup>3</sup>

✚ Recette d'exploitation :

COLLECTIVITÉS		
2021	2022	Variation
348 675.48 €	290 725 €	-16.6 %

✚ Recette de l'exploitant :

EXPLOITANT		
2021	2022	Variation
348 100 €	329 100 €	- 5.5 %

Lors de la réunion du SINOTIV'eau, un vote d'harmonisation des tarifs a été réalisé, une augmentation des prix sera mise en place tel que ci-dessous :

Services	2022	2023
Eau potable	2.19 €/m <sup>3</sup>	2.44 €/m <sup>3</sup>
Assainissement	2.38 €/m <sup>3</sup>	2.64 €/m <sup>3</sup>

Le prix globale eau potable plus assainissement collectif pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup> subira une augmentation :

	2022	2023	ÉVOLUTION
TOTAL TTC GLOBAL	536.23 €	548.40 €	+ 2.27 %

Monsieur le Maire précise que ces deux rapports sont à disposition du public à la mairie d'IZEURE.

#### **4.3 / Transposition de la prime de pouvoir d'achat dans la fonction publique territoriale**

Monsieur le Maire donne lecture du décret n° 2023 – 702 du 31 juillet 2023 permettant d'octroyer une prime de pouvoir d'achat à tous les employés communaux.

Il propose de prendre la délibération concernant cette prime ainsi que l'arrêté s'y afférant début 2024.

Il précise que cette prime devra être obligatoirement versée avant le 30 juin 2024.

#### **4.4 / Association Art Sacré en Côte d'Or**

Le Maire a donné l'autorisation pour l'apposition d'une plaque signalétique sur l'église Saint Martin d'Izeure par l'association Art Sacré en Côte d'Or afin de faire connaître et mettre en valeur le patrimoine religieux du département. Le coût de l'opération est entièrement pris en charge par l'association.

#### **4.6 / Comptage nocturne des animaux**

L'ONF (Office National des Forêts) organise des comptages nocturnes d'animaux de 20h00 à 1h00 du matin. 3 panneaux seront mis en place dans le triangle Dijon, Argilly, Pagny le château aux dates suivantes, les 4, 11, 18 décembre 2023 et les 8, 15, 22, 29 janvier 2024.

Il ne faudra pas être surpris d'apercevoir la nuit des lumières ou phares aux abords des bois et des champs à cette période.

#### **4.5 / Rupture conventionnelle**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un agent titulaire actuellement en arrêt de travail qui demande une rupture conventionnelle. Une suite devra être apportée à cette demande.

#### **4.6 / SMICTOM - Compostage**

Bernard PUSSET et Annaëlle POIDEVIN ont pu bénéficier d'une formation au compostage dans le cadre de leur engagement comme référents du site de compostage collectif d'IZEURE.

Remerciements du Maire pour cet engagement.

#### **4.7 / Tour de France**

Corinne PRIN donne lecture du compte rendu d'Alexandre PRIN qui s'est rendu à la première réunion de préparation et d'information concernant le passage du Tour de France le 4 juillet 2024 dans notre commune.

Les cyclistes arriveront de l'Abbaye de Cîteaux et traverseront IZEURE, en passant par la place et tourneront rue de Tarsul pour rejoindre Longecourt en plaine.

#### **4.8 / Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)**

Lecture et explications du Maire concernant le développement des Zones d'Accélération d'Energie Renouvelable (ZAER).

La loi exige, dans un temps très limité, que les communes définissent des zones pour chaque type d'énergie : éolien terrestre, photovoltaïque (au sol, sur bâtiment...), méthanisation, chaleur renouvelable, hydroélectricité, en fonction des potentiels du territoire.

## 5 /Questions diverses :

M. le Maire :

- Le maire a reçu les sénateurs Anne-Catherine LOISIER et Alain HOUPERT en mairie.
- Lors d'une réunion avec le S.D.I.S il a été fait état d'un manque d'engagement de pompiers volontaires. Les communes sont dans l'attente de candidatures afin de répondre à leurs besoins.
- Les vœux du Maire auront lieu le 12 janvier 2024 à 19h à la salle polyvalente.
- Des réparations devront être effectuées sur le véhicule de la commune à hauteur de 900 €
- Le défibrillateur n'étant plus fonctionnel, il a été retiré. La mairie fait les démarches pour le remplacer. En attendant, un défibrillateur prêté par la société Défibrill' est disponible jusqu'à fin janvier en mairie.
- Remerciements du Maire pour l'engagement de Mme Adeline SALVADORI stagiaire dans la commune depuis le 25 septembre 2023.

Bernadette BERGER :

- La soirée composition d'art floral étant une réussite, elle sera réitérée en février 2024.
- Présentation des colis choisis pour les aînés.
- Une réunion publique AXA aura lieu en janvier pour les plus de 60 ans et les gérants d'entreprises.
- F.A.V.A (Fonds d'aide à la Vie Associative) : une demande est en cours, les associations ont été informées.
- Le père Noël 2023 viendra à IZEURE le 15 décembre à 17h15.

Corinne PRIN :

- Le budget 2024 est en cours de préparation et sera proposé au vote entre mars et avril 2024.

Sylvain FERREUX :

- Remerciements pour l'installation du sapin sur la place.
- Remerciements à Alexandre PRIN qui a effectué le ménage de l'école maternelle lors de l'arrêt de travail de l'A.T.S.E.M.

Fabrice BON :

- Le projet du city stade est en cours de réalisation et avance bien.
- Des modifications ont dû être décidées sur place afin de répondre aux exigences du terrain.
- Fabrice BON émet le souhait d'avoir plus de visibilité sur les prochaines dates de réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.